

-

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DETADOUSSAC**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL, TENUE LE 15 JUIN 2026, À 19H00, AU CENTRE DES  
LOISIRS, 286, RUE DE LA FALAISE, À TADOUSSAC**

Sont présents Monsieur Claude Brassard, maire  
Madame Joëlle Pierre, conseillère au siège 1  
Monsieur Jean Poirier, conseiller au siège 2  
Madame Julie Mallette, conseillère au siège 5  
Madame Audrey Boulianne, conseillère au siège 6  
Monsieur Bruno Forest, conseiller au siège 4  
Monsieur Florent Desrochers, conseiller au siège 3

Assiste également à la réunion :

Monsieur Olivier Lacelle, directeur général et greffier-trésorier, comme secrétaire de la séance.

**RESOLUTION  
2026-06-246**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire;
2. Avis de convocation ;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Contribution financière de la Municipalité au projet de la Société du Patrimoine de l'Est;
5. Mandat à Englobe contrôle de la qualité des matériaux sur le Projet de Destination Tadoussac Phase II Lot 1/Quai;
6. Affaires nouvelles (si tous les membres sont présents) ;
7. Période de questions (portant uniquement sur la séance) ;
8. Levée de l'assemblée.

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance.

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que déposé.

**RESOLUTION  
2026-06-247**

**SOUTIEN ET COLLABORATION DE LA MUNICIPALITE AU PROJET  
DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE DE L'EST, OBNL**

**CONSIDÉRANT** les besoins urgents de la Municipalité de Tadoussac et de ses partenaires économiques en matière d'habitation ;

**CONSIDÉRANT** que la contribution financière est attribuée à la Société du Patrimoine de l'Est, un organisme à but non lucratif, dont la mission est de donner à l'habitation le pouvoir de renforcer la cohésion sociale et la résilience régionale ;

**CONSIDÉRANT** que la Société du Patrimoine de l'Est travaille déjà en partenariat avec la MRC de la Manicouagan à résoudre la crise d'habitation sur la Côte-Nord et que des discussions avec d'autres partenaires de la Haute-Côte-Nord sont en cours ;

**PAR CONSÉQUENT**

**IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR BRUNO FOREST  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

**QUE** la Municipalité appuie les dépôts de projets de la Société du Patrimoine de l'Est dans le cadre de construction de logements abordables dans sa municipalité ;

**QUE** la Municipalité s'engage à identifier des lots potentiels, accompagner et faciliter l'acquisition pour la Société du Patrimoine de l'Est afin d'y déposer un projet d'habitation abordable ;

**QUE** la Municipalité confirme son intention de contribuer au projet et de mettre en place les moyens nécessaires afin d'identifier et de mobiliser les sources de financement requises en collaboration avec programmes gouvernementaux et les partenaires concernés;

**QUE** la Municipalité s'engage à collaborer avec la Société du Patrimoine pour effectuer les modifications nécessaires à sa réglementation afin d'assurer la réalisation du projet dans le cadre de la Loi, notamment pour l'obtention de permis en lien avec le zonage, pour autoriser les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), et utiliser les superpouvoirs prévus au projet de loi numéro 31 de l'Assemblée nationale du Québec (2024, chapitre 2, article 93).

**RESOLUTION  
2026-06-248**

**MANDAT À ENGLOBE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES  
MATÉRIAUX SUR LE PROJET DE DESTINATION TADOUSSAC  
PHASE II LOT 1/QUAI**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre des travaux du projet de destination Tadoussac Phase II /Lot 1 Quai il est nécessaire d'effectuer le contrôle de la qualité des matériaux utilisé ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Compagnie Englobe a déposé un contrat de services le 11 juin courant pour effectuer le contrôle de la qualité des matériaux au montant de 12 742.59\$ excluant les taxes ;

**PAR CONSÉQUENT,**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AUDREY BOULIANNE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise monsieur Olivier Lacelle, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité du Village de Tadoussac, le contrat octroyé à Englobe pour effectuer le contrôle de la qualité des matériaux au montant de 12 742.59\$ excluant les taxes du projet de Destination Tadoussac Phase II / Lot 1/Quai.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 19h07 Monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 h 15.

**RESOLUTION  
2026-06-249**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour de l'assemblée est épuisé ;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOËLLE PIERRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal déclare l'assemblée close à 19h15.

Je, Claude Brassard, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Claude Brassard, maire

Nombre de citoyens présents : 4 personnes en présentiel et 0 en visio-conférence Zoom.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, Monsieur Olivier Lacelle, directeur général et greffier-trésorier, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

---

Olivier Lacelle, directeur général et greffier-trésorier

---

Claude Brassard, maire